



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 12 juillet 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA  
RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION

Service de la coordination des  
stratégies de l'enseignement  
supérieur et de la recherche

Département des stratégies de  
ressources humaines, de la  
parité et de la lutte contre les  
discriminations

DGESIP-DGRI A1-2  
n°2019 - 0061

Affaire suivie par  
Agnès Lafargue  
01 55 55 88 18

agnes.lafargue@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes  
75231 Paris SP 05

Mesdames les Directrices de la Communication,  
Messieurs les Directeurs de la Communication,  
des Établissements d'Enseignement supérieur

La volonté de promouvoir les femmes dans le monde des sciences et de la technologie et de les encourager à embrasser ces métiers a donné lieu à la création en 2001 du Prix Irène Joliot Curie.

La 18<sup>e</sup> édition du Prix Irène Joliot-Curie vient d'être lancée ce 11 juillet par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Airbus, en partenariat avec l'Académie des Sciences et l'Académie des Technologies.

Ce Prix est destiné à promouvoir la place des femmes dans la recherche et la technologie récompense des femmes scientifiques en mettant en lumière des carrières exemplaires de femmes de sciences qui allient excellence et dynamisme.

Le Prix Irène Joliot-Curie 2019 comporte trois catégories :

- " **Femme scientifique de l'année** " récompense une femme ayant apporté une contribution remarquable dans le domaine de la recherche publique par l'ouverture de son sujet, l'importance de ses travaux et la reconnaissance dans son domaine scientifique tant au plan national qu'international – dotation : 40 000 euros.

- " **Jeune Femme scientifique** " met en valeur et encourage une jeune femme qui se distingue par un parcours et des travaux qui en font une spécialiste de talent dans son domaine – dotation : 15 000 euros.

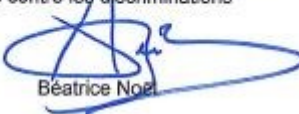
- " **Femme, recherche et entreprise** " récompense une femme qui a développé des innovations scientifiques et/ou techniques dans une fonction de recherche & développement, en travaillant au sein d'une entreprise, ou en contribuant à la création d'une entreprise – dotation : 15 000 euros.

Afin d'en assurer une publicité la plus large possible, je vous remercie de bien vouloir diffuser l'information de cette campagne au sein de vos établissements et de trouver ci-joint l'affiche correspondante. Vous pouvez également vous reporter à la page du site internet du ministère consacrée au Prix où vous trouverez toutes les informations nécessaires : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid143667/prix-irene-joliot-curie-lancement-de-l-edition-2019.html>

La date de clôture des candidatures est fixée au 26 SEPTEMBRE 2019 à minuit.

En vous remerciant par avance de votre collaboration au succès de l'édition 2019 du Prix Irène Joliot-Curie, je vous prie de croire à l'expression de mes meilleures salutations.

La cheffe du département des stratégies  
de ressources humaines, de la parité et de la  
lutte contre les discriminations



Béatrice Noël